Nous ne rapporterons point ici toutes ces paroles, pour ne pas nous repeter. Voici les principales. N'oubliez pas, mon bon lecteur, que c'est DIEU même qui parle ici, et qu'il a dit : "*Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.*"

Peu après son admirable transfiguration sur le mont Thabor, Notre-Seigneur disant à ses disciples et aux multitudes qui le suivent : "Si votre main (c'est-à-dire ce que vous avez de plus précieux) est pour vous une *occasion de péché*, coupez-la ; il vaut mieux entrer dans l'autre vie avec une seule main, que d'aller avec ses deux mains dans l'enfer, dans le feu qui ne s'éteint point, où le ver du remords ne meurt point, et où le feu ne cessera jamais.

"Si votre pied ou votre œil est pour vous une occasion de chute, coupez-le, arrachez-le, et jetez-le loin de vous : il vaut mieux entrer dans la vie éternelle avec un seul pied ou un seul œil, que d'être jeté avec vos deux pieds ou avec vos deux yeux, dans la prison de feu éternel, *in gehennam ignis inextinguibilis*, où le remords ne cesse point et où le feu ne s'éteint pas, *et ignis non extinguitur.*"

Il parle de ce qui arrivera à la fin des temps, et dit : "Alors le Fils de l'homme enverra ses Anges, et ils sauront ceux qui auront fait le mal, pour les jeter dans la fournaise de feu, *in caminum ignis*, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende."

Lorsque le Fils de DIEU prédit le jugement dernier, au vingt cinquième chapitre de l'Évangile de saint Matthieu, il nous fait connaître d'avance lui-même les propres termes de la sentence qu'il prononcera contre les reprouvés : "Retirez-vous de moi, maudits, au feu éternel, *discedite a me, maledicti, in ignem æternum.*" Et il ajoute : "Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, *in supplicium æternum.*" Je vous le demande, y a-t-il rien de plus formel ?

Les Apôtres, chargés par le Sauveur de développer sa doctrine et de compléter ses révélations, nous parlent de l'enfer et de ses flammes éternelles d'une manière non moins explicite.

Pour ne citer que quelques-unes de leurs paroles, nous rappellerons saint Paul qui dit aux chrétiens de Thessalonique, en leur prédisant le jugement dernier, que le Fils de DIEU "tirera vengeance dans la flamme du feu, *in flamma ignis*, des impies qui n'ont point voulu reconnaître DIEU et qui n'obéissent point à l'Évangile de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST : ils en auront à subir des peines éternelles dans la mort, loin de la face du Seigneur, *panas dabunt in interitu æternas.*"

L'Apôtre saint Pierre dit que les méchants partageront le châtiment des mauvais anges, que le Seigneur a précipités dans les profondeurs de l'enfer, dans les supplices du Tartare, *rudentibus inferni detractos in Tartarum tradidit cruciandos.*" Il les appelle "des fils de malédiction, *maledictionis filii*, à qui sont réservées les ténèbres des ténèbres."

Saint Jean nous parle également de l'enfer et de ses feux éternels. Au sujet de l'Antéchrist et de son faux prophète, il dit : "Ils seront jetés vivants dans l'abîme embrasé de feu et de soufre, *in stagnum ignis ardentis sulphure*, pour y être tourmentés jour et nuit dans tous les siècles des siècles, *cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.*"

Enfin, l'Apôtre saint Jude nous parle à son tour de l'enfer, nous montrant les démons et les réprouvés "enchaînés pour l'éternité dans les ténèbres, et subissant les peines du feu éternel, *ignis æterni pœnam sustinentes.*"

Et, dans tout le cours de leurs Épîtres inspirées, les Apôtres reviennent sans cesse sur la crainte des jugements de DIEU et sur les châtiments éternels qui attendent les pécheurs impénitents.

Après des enseignements aussi clairs, faut-il s'étonner que l'Église nous présente l'éternité des peines et du feu de l'enfer comme un dogme de foi proprement dit ? de telle sorte que celui qui oserait le nier, ou en douter seulement, serait par là même hérétique.

Donc l'existence de l'enfer est un article de foi catholique, et nous en sommes aussi sûrs que de l'existence de DIEU.

Donc, il y a un enfer,

En résumé : le témoignage du genre humain tout entier et de ses plus antiques traditions ; le témoignage de la nature humaine, de la droite raison, du cœur et de la conscience, et, par-dessus tout, le témoignage de l'enseignement infaillible de DIEU lui-même et de son Église, s'unissent pour nous attester, avec une certitude absolue, qu'il y a un enfer, un enfer de feu et de ténèbres, un enfer éternel, pour le châtiment des impies et des pécheurs impénitents.

Je vous le demande, cher lecteur, une vérité peut-elle être établie d'une manière plus péremptoire ?

S'IL Y A VRAIMENT UN ENFER,
COMMENT PERSONNE N'EN EST-IL REVENU ?

D'abord, l'enfer existe pour punir les réprouvés, et non pour les laisser revenir sur la terre. Quand on y est, on y reste.

Vous dites qu'on n'en revient pas ? C'est vrai dans l'ordre habituel de la Providence. Mais est-il bien certain que personne ne soit revenu de l'enfer ? Êtes-vous sûr que, dans une vue de miséricorde et de justice, DIEU n'ait jamais permis à un damné d'apparaître sur la terre ?

Dans l'Écriture sainte et dans l'histoire, on lit la preuve du contraire ; et, toute superstitieuse qu'elle est devenue, la croyance quasi-générale à ce qu'on appelle "les revenants" serait inexplicable si elle ne provenait d'un fonds de vérité. Laissez-moi vous rapporter ici quelques faits dont l'authenticité semble évidente, et qui prouvent l'existence de l'enfer par le redoutable témoignage de ceux-là mêmes qui y sont.

Le Docteur Raymond Diocrèse.

Dans la vie de saint Bruno, fondateur des Chartreux, on trouve un fait étudié à fond par les très-doctes Bollandistes, et qui présente à la critique la plus sérieuse tous les caractères historiques de l'authenticité ; un fait écrit à Paris, en plein jour, en présence de plusieurs milliers de témoins, dont les détails ont été recueillis par des contemporains, et enfin qui a donné naissance à un grand Ordre religieux.

Un célèbre docteur de l'Université de Paris, nommé Raymond Diocrèse, venait de mourir, emportant l'admiration universelle et les regrets de tous ses élèves. C'était en l'année 1082. Un des plus savants docteurs du temps, connu dans toute l'Europe par sa science, ses talents et ses vertus, et nommé Bruno, était alors à Paris avec quatre compagnons, et se fit un devoir d'assister aux obsèques de l'illustre défunt.

On avait déposé le corps dans la grande salle de la chancellerie, proche de l'église de Notre-Dame, et une foule immense entourait le lit de parade où, selon l'usage du temps, le mort était exposé, couvert d'un simple voile.

Au moment où l'on vint à lire une des leçons de l'Office des morts qui commence ainsi : "Réponds-moi. Combien grandes et nombreuses sont tes iniquités," une voix sépulcrale sortit de dessous le voile funèbre, et toute l'assistance entendit ces paroles : "*Par un juste jugement de DIEU, j'ai été accusé.*" On se précipite : on lève le drap mortuaire : le pauvre mort était là, immobile, glacé, parfaitement mort. La cérémonie, un instant interrompue, fut bientôt reprise ; tous les assistants étaient dans la stupeur et pénétrés de crainte.

On reprend donc l'Office : on arrive à la susdite leçon "Réponds-moi." Cette fois, à la vue de tout le monde, le mort se soulève, et d'une voix plus forte, plus accentuée encore, il dit : "*Par un juste jugement de DIEU, j'ai été jugé,*" et il retombe. La terreur de l'auditoire est à son comble. Des médecins constatent de nouveau la mort. Le cadavre était froid, rigide. On n'eut pas le courage de continuer, et l'Office fut remis au lendemain.

Les autorités ecclésiastiques ne savaient que résoudre. Les uns disaient : "C'est un reprouvé : il est indigne des prières de l'Église." D'autres disaient : "Non, tout cela est sans doute fort effrayant ; mais enfin, tous tant que nous sommes, ne serons-nous pas accusés d'abord, puis jugés par un juste jugement de DIEU ?" L'Évêque fut de cet avis, et, le lendemain, le service funèbre recommença à la même heure. Bruno et ses compagnons étaient là comme la veille. Toute l'Université, tout Paris était accouru à Notre-Dame.

L'Office recommença donc. A la même leçon : "Réponds-moi," le corps du docteur Raymond se dresse sur son séant, et, avec un accent indescriptible qui glace d'épouvante tous les assistants, il s'écrie : "*Par un juste jugement de DIEU, j'ai été condamné,*" et retombe immobile.

Cette fois il n'y avait plus à douter. Le terrible prodige constaté jusqu'à l'évidence n'était pas même discutable. Par ordre de l'Évêque et du Chapitre, on dépouille, séance tenante, le cadavre des insignes de ses dignités, et on l'emporte à la voirie de Montfaucon.

Au sortir de la grande salle de la chancellerie, Bruno, âgé d'environ quarante-cinq ans, se décida irrévocablement à quitter le monde, et alla chercher, avec ses compagnons, dans les solitudes de la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, une retraite où il pût faire plus sûrement son salut, et se préparer ainsi à loisir aux justes jugements de DIEU.

Certes, voilà un reprouvé qui "revenait de l'enfer," non pour en sortir, mais pour en être le plus irrécusable des témoins.

LES

SPLENDEURS DE LA FOI

ACCORD PARFAIT DE LA RÉVÉLATION
et de la science, de la foi et de la raison

PAR

M. l'abbé Moigno

5 beaux volumes in-8 ..... Prix franco $10.00.

RETRAITES

Sermons des meilleurs prédicateurs

CONTEMPORAINS

PAR

M. l'abbé C. MARTIN

6 vols. grd. in-8 ..... Prix franco $2.50

1ère Série. Sermons pour une retraite générale.
2ème " Retraite spéciale pour hommes.
3ème " Retraite spéciale pour femmes.
4ème " Retraite de première communion.
5ème " Retraite pour jeunes personnes.
6ème " Recueil de sermons pour l'adoration perpétuelle.

ABRÉGÉ

Du Catéchisme de persévérance

OU

EXPOSÉ HISTORIQUE, DOGMATIQUE, MORAL ET LITURGIQUE DE LA RELIGION DEPUIS L'ORIGINE DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS

Par Mgr GAUME

45ème ÉDITION.

1 volume in-18, cartonné..... Prix franco 50 cts.

MEDITATIONS

A l'usage du Clergé et des Fidèles pour tous les jours de l'année

PAR M. HAMON

CURÉ DE SAINT SULPICE

QUATORZIÈME ÉDITION

3 volumes in-12 reliés, prix *franco* $3.00, ou 4 volumes in-18 reliés, prix *franco*, $4.00

Ces méditations à l'usage du clergé et des fidèles, pour tous les jours et pour les principales fêtes de l'année, ont été longtemps recherchées tant pour le fond que pour la forme qu'il a ses méditations. Aussi le peu de succès qu'elles ont eu jusqu'à ce jour, pour les tièdes et les pécheurs, ne laissent rien à désirer, mais elles respirent un doux parfum qui en fait un petit format qui s'en sert ; et c'est pour cela que nous avons mis les prières du matin et du soir, les assistants de la sainte messe les combats de la vie. De plus les messieurs du clergé y trouvent une mine abondante pour leurs instructions, car en outre des pensées sublimes de l'auteur, on y rencontre à chaque instant les

LECTURES GRADUÉES

A L'USAGE DES ENFANTS

sur les merveilles de la nature, les événements les plus remarquables de l'histoire de France et les principales fêtes de la religion.

Par M. l'abbé Chol.

1 volume in-12 cartonné . . . . . Prix *franco*, 40 cts.

FÊTE DE TOUS LES SAINTS — COMMÉMORAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS

La fête de ce jour a pour objet l'honorer, par des prières solennelles, tous les saints qui jouissent du bonheur du ciel. Les raisons qui ont porté l'Église à la célébration de cette fête, sont nombreuses et faciles à saisir. Il était juste d'abord de rendre un culte aux saints qui ne sont pas connus, ou qui n'ont pas de fête spéciale dans le cours de l'année. Pendant les trois cents ans des persécutions, plus de dix millions de martyrs ont répandu leur sang dans des tortures, ou scellé par la foi de Jésus-Christ et par là ont acquis une gloire immortelle. Malheureusement, la plupart sont inconnus de nous. Ils prient Dieu de nous faire parvenir au ciel, n'est-ce donc pas juste de leur en rendre des actions de grâces ? Il n'est pas moins juste d'honorer, par une fête spéciale et obligatoire, les saints dont nous ne pouvons célébrer, dans le courant de l'année, la fête, la plupart grande partie des fidèles ces fêtes sont ignorées surtout depuis qu'elles ne sont pas d'obligation. Qui est-ce qui songe, aujourd'hui, à honorer les chrétiens, à côté saint Denis l'Aréopagite, saint Denis, les saints Apôtres, les glorieux martyrs ? A peine aux fêtes de la sainte Vierge, plusieurs fidèles se font un devoir d'entendre la messe le matin. Il était donc nécessaire de fêter solennellement les saints. Depuis que ils ne sont plus de ce monde, ils n'en sont pas moins nos frères : ils forment avec nous l'Église triomphante, qui est la sœur aînée de l'Église militante, qui combat encore sur la terre, et dont nous faisons partie. Les saints prient pour nous et nous obtiennent de Dieu de très grandes faveurs spirituelles et même temporelles ; nous devons donc leur en rendre des actions de grâces, et les prier de nous continuer leur puissante intercession. C'est en cela que consiste la communion des saints que nous sommes obligés de croire.

Du reste, la fête de la Toussaint est extrêmement ancienne ; voici à quelle occasion elle commença la solennité.

Dans la ville de Rome, qui était la capitale du monde, sous les empereurs païens, se trouvait un grand nombre de magnifiques temples, consacrés aux fausses divinités, auxquelles les païens immolaient des sacrifices de taureaux, de bœufs, etc. ; lorsque la foi, ou chrétienne, se répandit, dans l'empire romain, les idoles de pierre ou de bois, en grand nombre des [illegible] qui les adoraient [illegible]. Mais les empereurs [illegible] pour [illegible] les idoles, [illegible] les [illegible] et les [illegible] des [illegible] après les avoir purifiés. On [illegible] avant [illegible] tous les dieux et déesses du paganisme. Le pape Boniface IV résolut de consacrer ces lieux maintenant à la sainte Vierge et à tous les martyrs. Cette consécration se fit avec une grande solennité ; on transporta [illegible] depuis Sainte-Marie aux Martyrs, [illegible] chariots [illegible] des martyrs. Plus tard, un autre pape [illegible] une chapelle en l'honneur de tous les saints, et y établit la fête de tous les saints, qui fut célébrée à l'église de Sainte-Marie aux Martyrs et de [illegible] l'Église catholique, la [illegible] [illegible] qui en rappelle [illegible].

La fête de la commémoration des fidèles trépassés était [illegible] de la Toussaint [illegible] Il est juste pour les [illegible] Dieu [illegible] nous [illegible] les parents [illegible] fautes [illegible] la doctrine constante de l'Église [illegible] heureux [illegible] flammes, par nos prières, par l'obligation du [illegible] de la messe, et par nous pouvons même abréger de beaucoup le temps de leurs peines. Les âmes qui sont dans le purgatoire [illegible] l'Église triomphante, qui nous [illegible] personne qui [illegible] présents, de remercier [illegible] qui nous [illegible] honorent [illegible] par [illegible] et qui [illegible] nous [illegible] des [illegible] faux qui [illegible] qui [illegible] des [illegible] et des [illegible] du purgatoire [illegible] pour de la vue de Dieu et des délices du paradis. Tandis qu'il n'y a point d'espoir pour les damnés. C'est donc pour nous une obligation de [illegible] par nos prières et nos bonnes œuvres, surtout en faisant offrir [illegible] nous aiment sur la terre et que nous avons [illegible] pour eux.

MÉDITATIONS

SUR LES PRINCIPALES

OBLIGATIONS DE LA VIE CHRÉTIENNE

ET DE LA VIE ECCLÉSIASTIQUE

Avec une méthode qui donne beaucoup de facilité pour le saint exercice de l'oraison.

PAR M. L'ABBÉ CHÉNART.

2 volumes in-18 — Prix franco . . . . . 75 cts.